

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT POUR ADULTES



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES
Profil professionnel

**TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET
DIAGNOSTIC AUTOMOBILE (TMDA)**

Enseignement secondaire du troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement pour adultes le

**Conseil général de
l'Enseignement pour adultes**

**Profil professionnel adopté le
Enseignement secondaire du troisième degré**

<p style="text-align: center;">TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE (TMDA)</p>

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 5 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

La technicienne/ le technicien en maintenance et diagnostic automobile (TMDA) est le spécialiste /la spécialiste du diagnostic mécanique, électronique et électrique.

Outre les tâches du mécanicien d'entretien automobile, il/ elle réalise :

- des opérations de maintenance,
- des diagnostics sur des dispositifs (systèmes isolés et combinés) mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques,
- la maintenance des dispositifs (systèmes) mécaniques, hydrauliques, pneumatiques,
- des interventions simples sur des dispositifs (systèmes) mécaniques, hydrauliques, pneumatiques,
- des interventions complexes des dispositifs (systèmes et éléments) électriques et électroniques,
- la neutralisation de la haute tension sur un véhicule hybride/électrique,
- le montage et le paramétrage d'accessoires prévus ou non par le constructeur ou la constructrice,

sur des voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (-3,5 T).

Elle/Il exerce le métier sous la responsabilité d'un supérieur ou d'une supérieure hiérarchique, seul/ seule, au sein d'une équipe de travailleurs et/ou de travailleuses exerçant le même métier ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

III. ACTIVITES CLES

dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code du bien-être et du RGPT),

dans le respect de la législation concernant le métier dans sa globalité (accès à la profession, agrégation, directives européennes/fédérales/nationales/communautaires/régionales, directives SPF santé,...)

dans le respect des temps de réalisation définis,

- ◆ préparer un véhicule neuf pour la livraison ;
- ◆ réaliser le petit entretien d'un véhicule ;
- ◆ réaliser le gros entretien d'un véhicule et les petites réparations y afférentes ;
- ◆ préparer un véhicule au passage du contrôle technique ;
- ◆ réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples ;
- ◆ monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur ou la constructrice ;
- ◆ réaliser des opérations de maintenance ;
- ◆ réaliser un diagnostic sur les dispositifs mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques ;
- ◆ effectuer les réparations ;
- ◆ effectuer les opérations spécifiques de maintenance et de paramétrages sur les éléments de gestion électroniques (moteur, transmission, direction, suspensions, confort, sécurité, multimédia et circuit haute tension) ;
- ◆ neutraliser la haute tension sur un véhicule hybride/électrique ;
- ◆ monter et paramétrer les types d'accessoires conformes à la législation en vigueur ;
- ◆ échanger les informations utiles avec les différents intervenants.

IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Tout lieu où se trouve un atelier d'entretien et de réparation, de réparation/diagnostic, c'est-à-dire au sein :

- ◆ des structures :
 - Atelier de réparation,
 - Service après-vente,
 - Centre auto, service rapide,
 - Entreprise publique/établissement public,
 - Garage automobile,
 - Société de services,
- ◆ des secteurs d'activités :
 - Armée,
 - Transport de marchandises,
 - Transport public ou privé de personnes,

V. SITOGRAPHIE

- www.sfmq.cfwb.be : Productions SFMQ — > Mécanique automobile et du cycle — Technicienne/Technicien en maintenance et diagnostic automobile
- Horizons Emploi, Métiers et professions : www.leforem.be
- Fiche métier ROME V3 : www2.pole-emploi
- Fiche métier IMT-B : <http://imtb.actiris.be>
- Fiche métier Consortium de Validation des compétences : www.cdvc.be
- Profil de qualification CCPQ : www.enseignement.be
- EDUCAM : <http://www.educam.be/fr/>
- Bien-être au travail : http://www.emploi.belgique.be/bien_etre_au_travail.aspx
- Commission paritaire : [http://www.emploi.belgique.be/rechercher cct-garages](http://www.emploi.belgique.be/rechercher_cct-garages)
- Accès à la profession : AR 20/12/2006 et 18/12/2007 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux bicyclettes et aux véhicules à moteur
- http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Conditions/prof_commerciales/Competences_prof/